



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PMA

Question écrite n° 60077

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des techniques d'assistance médicale à la procréation. En effet, de plus en plus de couples se tournent vers la procréation médicale, et l'incertitude de la réussite les incitent à mener conjointement une procédure d'adoption. Or il semblerait que ces couples se voient opposer par les services compétents le fait que ces deux démarches ne seraient pas compatibles au motif que, dans le premier cas, le couple n'aurait pas renoncé à avoir un enfant naturellement et que, dans le second cas, il faudrait avoir fait le « deuil » de sa stérilité. Or la mise en oeuvre des techniques d'assistance médicale à la procréation peut s'avérer extrêmement longue. Ainsi, les médecins demandent entre un et deux ans de tentatives pour avoir des enfants avant d'orienter les couples vers les techniques d'insémination ou de FIV. Dès lors, il peut encore s'écouler plusieurs années avant d'avoir épuisé les six tentatives remboursées par la sécurité sociale. Ainsi, un couple qui se rencontre tardivement risque de voir ses espoirs envolés car plus l'âge de la femme est avancé, plus les chances de succès diminuent. Or entamer une procédure d'adoption vers l'âge de 35-40 ans diminue d'autant les chances d'adoption. Face à la détresse de ces couples, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre pour pallier ces situations.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60077

Rubrique : Bioéthique

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2226